

DEPARTEMENT D'
EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE
DREUX

MAIRIE DE BOUTIGNY-PROUAIS
28410 BOUTIGNY-PROUAIS

CANTON DE
NOGENT-LE-ROI

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 13 JUIN 2008

Convocation du :
9 Juin 2008

L'an deux mil huit, le vendredi treize Juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
9 Juin 2008

La séance a été publique.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents. Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Fabrice GEFFROY, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Corine LE ROUX, Jean-Philippe ADELAÏDE, Jean-Marc BARRIÉ, Frédéric BENOIST, Guillaume DELLERUE, Pierre GAPILLOU, Pascal GASTINEAU, Jonathan GODARD, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Isabelle PETIT, Valérie THEVEUX.

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Etaient absents : DEMERLÉ Anne ayant donné procuration à Mireille ELOY, Stéphane PICARD.

Corine LE ROUX et Valérie THEVEUX sont élues secrétaires de séance.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance du Conseil Municipal à 20H45.

Il est ensuite procédé à l'étude des questions à l'ordre du jour :

1°/ - **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :**

Aucune observation n'étant formulée.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2008 est adopté à l'unanimité.

Le second point à l'ordre du jour soulève un débat entre les Membres du Conseil Municipal, qui, bien qu'informés par les comptes-rendus des réunions d'adjoints, souhaitent être consultés plus fréquemment afin d'exprimer leur avis relatif aux décisions à prendre. Il est donc décidé de réunir le Conseil Municipal tous les derniers vendredis de chaque mois, et ce quelque soit l'ordre du jour à y débattre.

Les prochains Conseils Municipaux se tiendront les 25 Juillet et 29 Août prochain.

Il est précisé que Monsieur le Préfet exige qu'un Conseil Municipal ait lieu le 27 Juin prochain, afin de procéder à la désignation des Membres du Conseil Municipal en vue de l'élection des « *grands électeurs* » aux Sénatoriales.

2°/ - PAIEMENT DE FACTURES EN INVESTISSEMENT

Ainsi qu'il a été indiqué lors de la séance budgétaire du Conseil Municipal et afin de permettre à la Commune la récupération de la TVA, il est proposé de régler en INVESTISSEMENT les factures suivantes :

- ADIS	Monobrosse bi-vitesse	HT	1.954,15 €
- LHERMITE	Tondeuse HONDA	HT	1.390,00 €
- BRUNEAU	Meubles de bureau, chaises	HT	1.549,82 €
- GIROD	Plaques identification habitations (n° de rues)	HT	201,96 €
- IT COM SERVICES	ordinateur secrétariat (remplacement)	HT	1.038,05 €
- STAR Ile de France	travaux Rue du Rosaire		
	9 bouches à égout (changement) (prix unitaire)	HT	375,96 €
	5 bouches à égout (remise à niveau) (prix unitaire)	HT	224,93 €
	Facture travaux	HT	2.628,49 €
	Facture travaux	HT	3.383,64 €
- SICAE ELY	Travaux éclairage (52 lampes)	HT	27.323,00 €
- Rampe Kit handicapé pour franchissement classe		HT	225,00 €

Il est fourni diverses explications sur les différentes lignes d'écriture des postes concernés.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le règlement des factures ci-dessus en Investissement.

3°/ - SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR PAIEMENT DU THEATRE DE MARIONNETTES

A l'occasion de la journée de l'environnement, le 24 Mai dernier, un spectacle de marionnettes « LE GENIE DE LA GRANDE POUBELLE » a été commandé par le Comité des Fêtes de BOUTIGNY. Le coût du spectacle s'élève à 1.145,80 € TTC. La Mairie recevra une subvention du SYROM à hauteur de 50 % et le solde sera payé par le Comité des Fêtes de BOUTIGNY.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer la convention en vue du règlement de ladite facture.

4°/ - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC NEOPOST POUR « ABONNEMENT- LOCATION-ENTRETIEN » DE LA MACHINE A AFFRANCHIR

Une proposition commerciale nous est faite par NEOPOST de remplacer la machine à affranchir actuelle afin de réduire les coûts locatifs et d'avoir un matériel plus performant. La proposition s'avérant insuffisante, il est demandé à Pierre GAPILLOU de se charger de la re-négociation de ce dossier.

5°/ - TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Comme chaque année, il nous est demandé de fournir au Tribunal de Grande Instance, le nom de trois personnes pour l'établissement de la liste préparatoire aux Jurés d'Assises. Après tirage au sort, les personnes ci-dessous ont été désignées :

1 ^{er} juré :	M. Arnaud QUETER	18 rue des Coquelicots – LE NERPRUN-
2 ^{ème} juré :	Mme. Evelyne CACHELIN née MARIE	4 Rue des Forges – LES PRIMEVERES-
3 ^{ème} juré :	M. Jean-Pierre FORNASIERO	7 Rue des Sablons – BEAUCHENE-

6°/ - DELIBERATION POUR LEGITIMER LA LISTE DES NOMS CONSTITUANT LA NOUVELLE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Membres titulaires proposés :

QUATREBOEUF Chantal
MAILLIER Brigitte
JANY Philippe
LE ROUX Alain
GEFFROY Fabrice
GASTINEAU Pascal
BALLESTEROS Marc
HEULIN Evelyne
BENOIST Frédéric
DELATTRE Maryse
PICHARD Thierry
ROUSSEAU Gérard

Membres suppléants proposés :

MEIH Denis
MARTIN Daniel
LELAIDIER Jean-Pierre
ALLORGE Jean-François
CHARLES Claude
ROUSSEAU Maryse
DAUDIGNY Jean-Jacques
LETELLIER Bernard
LEGER Bernard
DEPUYDT Brigitte
BENIT Bernard
BENGUIGUI Sylvie

Ces listes sont approuvées à l'unanimité par l'ensemble des Membres du Conseil Municipal.

7°/ - SIGNATURE « MISSION MAITRISE D'ŒUVRE » AVEC FONCIER-EXPERTS

Afin de nous permettre de payer les factures dues au Cabinet FONCIER EXPERTS (d'un montant de 4321.75 € H.T. et 808.74 € H.T.) pour le suivi des travaux effectués Rue du Rosaire, nous régularisons une délibération en ce sens.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité prennent la délibération autorisant le règlement des factures du Cabinet FONCIER EXPERTS.

Mireille Eloy est interpellée par Daniel Brunet pour obtenir des précisions sur le non-règlement des factures de l'Entreprise Star choisie pour effectuer les travaux des trottoirs rue du Rosaire à Boutigny. Il en ressort que des erreurs administratives dans le traitement de ce dossier ont conduit à un rejet de la part du receveur municipal. Mireille Eloy a contacté le maître d'œuvre et une nouvelle présentation sera faite pour permettre de procéder au paiement de l'entreprise Star.

De plus, il est proposé de prendre une délibération pour faire entrer dans le prochain programme FDAIC de la Rue Colletière et de la place du Marronnier, les plans topographiques exigés par le Conseil Général pour retenir nos dossiers. Ces factures en investissement seront rattachées aux marchés.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité prennent la délibération en ce sens.

8°/ - MODIFICATION CONTRAT ETUDE PLU SUITE CHANGEMENT STATUTS EN SARL DE L'ARCHITECTE MME BOUDARD CAPON

Madame BOUDARD CAPON nous informe de la transformation de son activité libérale en SARL, dont elle est Gérante. M. Pascal GASTINEAU attire l'attention du Conseil sur les conséquences juridiques de cette transformation. Il est décidé d'écrire à Madame BOUDARD-CAPON pour lui demander des garanties complémentaires et plus particulièrement de nous préciser sa participation dans le capital social de la SARL.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent cette décision.

9°/ - DESIGNATION DES ELUS MUNICIPAUX DANS LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Commissions :

Information communication :
Logement :
Déplacements – transports à la demande :
SPANC
Coopération décentralisée :
Service à la personne, enfance, jeunesse
Scolaire :
Voirie
Bâtiments
Développement économique
Emploi
Tourisme
Vie associative, sport, culture
Animation culturelle
Rivières et ruissellements

Représentants communaux :

Jonathan GODARD
Marc BALLESTEROS
Corine LE ROUX
Daniel BRUNET
Jean-Philippe ADELAÏDE
Valérie THEVEUX
Isabelle PETIT
Mireille ELOY
Mireille ELOY
Marc BALLESTEROS
Monique PETIT
Fabrice GEFFROY
Corine LE ROUX

Frédéric BENOIST / Daniel BRUNET

10°/ - DEMANDE D'AUTORISATION DE CREATION DE PLATEFORME ULM

Monsieur Sébastien BARBOT a adressé un courrier en Mairie demandant l'autorisation de création d'une plateforme ULM sur un terrain lui appartenant (à PROUAIS). Face aux différentes nuisances éventuellement occasionnées par ce type d'installation, nous demandons à l'intéressé de nous fournir des précisions quant à son activité (règlement de la plateforme, accès, horaires, sécurité,...). Monsieur Daniel BRUNET, en sa qualité de Maire Délégué se charge du dossier.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent cette décision.

11°/ - CHOIX COORDINATEUR SPS POUR STATION D'EPURATION DE BOUTIGNY

Pour le suivi des travaux de la station d'épuration de BOUTIGNY (rhyzocompostage), la DDE en sa qualité de maître d'œuvre, nous impose de choisir (parmi une liste fournie par ses soins) un coordinateur. Pour cette prestation les prix annoncés allant du simple au triple, il sera choisi, à travail égal le montant le moins élevé.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent cette décision.

12°/ - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

12-1°/ Délibération pour fixation des tarifs pour le repas communal du 13 Juillet 2008

Les tarifs retenus pour 2008 sont :

- 4 € pour les plus de 12 ans pour les résidents de la commune,
- 10 € pour les + de 12 ans extérieurs,
- 5 € pour les – de 12 ans extérieurs.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent cette décision.

Pour information, le programme de l'après-midi du 13 Juillet 2008 sera le suivant :

- à partir de 16 heures, jeux sur la place de BOUTIGNY animés par l'AMICALE DES POMPIERS DE BOUTIGNY-PROUAIS, présentation d'un mini musée, etc....
- 19 heures repas communal cour de la mairie à PROUAIS,
- Vers 23 heures, feu d'artifices place de l'église Saint Rémi à PROUAIS.

12-2°/ Délibération pour la nomination d'un délégué Environnement

La Direction de l'Agriculture, de l'environnement et de l'espace rural, en vue du respect de la charte départementale pour l'environnement, demande la désignation pour la commune de BOUTIGNY-PROUAIS d'un « correspondant environnement ». Monique PETIT est désignée en qualité de représentant titulaire suppléée de Pierre GAPILLOU.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent cette décision.

12-3°/ Délibération pour adhésion à la mission facultative du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure et Loir dénommée « aide au recrutement »

Afin de nous accompagner lors de recrutement de personnel, le centre de gestion dispose d'outils d'analyses des candidatures (sélection, participations aux entretiens, rédaction d'annonces, etc...). Le coût de cette mission s'élève à 185 € pour chaque demande.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité acceptent cette décision.

12-4°/ Délibération pour révision de tarifs restauration scolaire

Yvelines Restauration a adressé sa proposition de révision de prix pour la fourniture de repas de nos restaurants scolaires. En conséquence, il a été décidé de porter le prix du repas à la charge des familles à la somme de 2,80 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal autorisent la signature d'un avenant portant le repas fourni par Yvelines Restauration à 2.324 € TTC. Cette facturation aux familles représente 50 % de la valeur du repas, auxquels s'ajoutent les frais de personnel et d'énergie. Par conséquent, il est décidé de porter le prix du repas à la charge des familles à la somme de 2,80 €.

Cette décision est prise à la majorité moins une voix (M. Guillaume DELLERUE).

12-5°/ - Mobilier école :

- Daniel BRUNET attend une réponse de son interlocuteur à la Mairie de CHARTRES pour aller chercher le mobilier,
- Monique PETIT a acheté deux meubles pour les maternelles.

12-6°/ - Visite de bâtiments communaux :

Daniel BRUNET propose aux Membres du Conseil une « visite guidée » de l'ensemble des bâtiments communaux sur BOUTIGNY et PROUAIS.

12-7°/ - Délégation de mission

Jean-Philippe ADELAIDE informe le Conseil qu'il a accepté l'indemnisation pour délégation de mission et qu'il reversera une partie de la somme à l'OCCE et l'autre à une Association restant à définir.

12-8°/ - Affaissement Rue du Rosaire

Frédéric BENOIST signale un affaissement de la route Rue du Rosaire au STOP. L'entreprise EUROVIA CENTRE va être contactée afin d'y remédier.

12-9°/ - Commission sécurité

La Commission de sécurité de la salle polyvalente est passée et a donné un avis favorable.

Par ailleurs, il est décidé de constituer une Commission Sécurité Communale qui aura pour mission d'étudier l'ensemble des bâtiments communaux et d'évaluer les éventuelles mises aux normes à réaliser.

Les Membres du Conseil Municipal désignés sont :

- Daniel BRUNET,
- Pierre GAPILLOU,
- Jean-Philippe ADELAIDE,
- Valérie THEVEUX,
- Fabrice GEFFROY.

Consultant extérieur :

- Gérard ELOY.

Première réunion sécurité : Lundi 23 Juin 2008 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h40.